



Accueil Actes Recueils Recherche Signataires Destinataires Console

[Quitter](#)

Recueil des actes administratifs - Préfecture Maine-et-Loire - Special n°72 édité le 09/11/2012
080-RAA spécial du 9 novembre 2012

PREFECTURE 49

02-Secrétariat Général

2012312-0005 - Délégation de signature à Mme Monique HEULIN, chef du service interministériel de défense et de protection civile. Arrêté [Visualiser](#)





PREFET DE MAINE ET LOIRE

Arrêté n °2012312-0005

**signé par François BURDEYRON
le 07 Novembre 2012**

**PREFECTURE 49
02- Secrétariat Général**

Délégation de signature à Mme Monique
HEULIN, chef du service interministériel de
défense et de protection civile.

SECRETARIAT GENERAL

Mission interministérielle chargée
du contentieux stratégique de l'État

Arrêté SG/MICCSE n° 2012312-0005

**Délégation de signature à Mme Monique HEULIN,
Chef du service interministériel de défense
et de protection civile.**

ARRÊTÉ

**Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission départementale de secours et d'incendie de Maine-et-Loire,

VU le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 modifié fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets,

VU le décret du président de la République du 1^{er} août 2012 portant nomination de M. François BURDEYRON en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

VU le décret du président de la République du 9 janvier 2012 portant nomination de M. Jacques LUCBEREILH, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire (1^{ère} catégorie),

VU l'arrêté préfectoral SG/MAP n°2012/004 du 1^{er} février 2012 relatif à l'organisation de la préfecture de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral SG/MICCSE n° 2012240-0044 du 27 août 2012 donnant délégation de signature à M. Gilbert MANCIET, chef du service interministériel de défense et de protection civile,

VU la décision en date du 5 novembre 2012 nommant Mme Monique HEULIN, chef du service interministériel de défense et de protection civile à compter du 5 novembre 2012 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Délégation est donnée, sous l'autorité du directeur de cabinet, à Mme Monique HEULIN, chef du service interministériel de défense et de protection civile, à l'effet de signer dans le cadre des attributions de ce service, les documents énumérés ci-après :

- retransmission des messages relatifs aux avis de transports de matières sensibles ou dangereuses, transmission de messages d'alerte dans le cadre des plans de secours départementaux, - accusés de réception,
- demandes de déminage et désobusage,
- copies et extraits de documents,
- communiqués pour avis,
- procès-verbaux d'examens de secourisme,
- diplômes et attestations de secourisme,
- brevets nationaux de sécurité et de sauvetage aquatique,
- présidence des examens de secourisme,
- certificats de qualification pour les tirs de feux d'artifices des groupes K4, C4 ou T2
- agrément préfectoral des tirs de feux d'artifice des groupes K2, K3 ou C2, C3 à partir de mortiers.
- avis technique concernant :
 - o les établissements dangereux ou insalubres,
 - o les épreuves sportives,
 - o la sécurité des lieux de baignades,
 - o les déplacements, exercices et manœuvres militaires,
 - o les dossiers d'urbanisme,
- visa des procès-verbaux de visite des établissements recevant du public de 1ere catégorie et immeubles de grande hauteur
- visa des arrêtés relatifs aux autorisations d'ouverture d'établissements recevant du public, transmission des dossiers de stages,
- convocation aux séances d'information et aux exercices des membres du centre opérationnel départemental,
- transmission des plans de secours, des plans de défense et de leurs mises à jour
- visa des pièces de dépenses,
- allocations exceptionnelles de carburant,
- correspondances courantes, à l'exclusion de celles comportant une décision,
- bordereaux de télécopies,
- pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique HEULIN, la délégation qui lui est consentie sera exercée par M. Daniel GABORIEAU ou M. Claude BERNIER.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique HEULIN, la délégation qui lui est consentie pour la présidence des examens de secourisme sera exercée par Mme Brigitte ORIAL.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique HEULIN, pendant les astreintes du service interministériel de défense et de protection civile, la délégation qui lui est consentie pour la transmission de messages d'alerte et de demandes de déminage sera exercée par les cadres d'astreinte désignés par la fiche hebdomadaire de permanence.

ARTICLE 3 :

L'arrêté préfectoral SG/MICCSE n° 2012247-0001 du 3 septembre 2012 donnant délégation de signature à M. Gilbert MANCIET, ancien chef du service interministériel de défense et de protection civile, est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 7 novembre 2012

François BURDEYRON